

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 7 février 2019

Le jeudi 7 février 2019 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LADEUIX JM - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZAMORA P - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS : ARANA M - ECHEVERRIA D -

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Avis sur le projet de carte communale
- 5 - Approbation de l'état de transfert de l'actif et du passif de l'ex budget eau et assainissement
- 6 - Questions diverses

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne MASSONDE Marielle à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Aucune décision.

4 - Avis sur le projet de carte communale

Le projet de révision de la carte communale a débuté en 2016. Au mieux, l'approbation de la nouvelle carte communale aura lieu dans le courant de l'été ou à l'automne 2019. Le fait est, qu'avec le transfert de compétence, cela a pris du temps. A la fin décembre, on a eu les services de l'agglomération pour mettre en place un planning, et on leur a demandé d'accélérer le processus.

Il nous a été précisé que l'on devait valider le projet suite au travail déjà effectué avant qu'il ne soit soumis au conseil communautaire de la CAPB, celui-ci doit se prononcer sur le même document que le conseil municipal.

La carte validée la dernière fois n'était pas exactement la même que celle présentée ce soir car elle présentait aussi les anciennes zones constructibles. Sur celle-ci ne restent que les zones proposées constructibles pour l'habitation, les zones économiques et celles d'activités et de loisirs.

Ce n'est pas forcément celle-là qui sera approuvée, elle devra maintenant être approuvée par la CAPB puis être soumise aux PPA (personnes publiques associées).

Celle que l'on présente a été faite en fonction de la réglementation, des demandes, de ce qui nous paraissait cohérent, de ce que nous ont dit l'Etat et l'Agglomération.

M. le maire nous rappelle que c'est la dernière révision de la carte communale. En 2019, la CAPB va déterminer les secteurs sur lesquels sera étudié le PLUi.

L. Insausti demande si c'est la mairie qui est à l'initiative du document présenté.

M. le Maire répond que oui, on propose en fonction des demandes, mais le travail se fait en présence des représentants de l'Etat, du SCOT et de la CAPB qui oppose aux propositions de la Commune la réglementation et des obligations en matière de préservation de la faune, de la flore et d'économie d'espace avec des objectifs chiffrés précis.

P Genin dit que l'on rend le bien rare et donc qu'il s'apprécie de plus en plus. Cela pose un problème pour les jeunes.

Le maire répond qu'il faudra sans doute dans le futur accepter de se loger autrement : location, accession.

S Zudaire : Il faut penser à une certaine cohérence des choses. Ce qui est préconisé, c'est un regroupement des maisons. Il faut mettre en place les services publics et ça coûte à la collectivité. C'est sûr que ça peut en choquer certains, mais ce qui est préconisé évitera de créer des réseaux coûteux pour la collectivité.

P Genin : On veut réduire l'impact carbone des gens. Cela aura un impact sur la transmission du patrimoine car la terre est un outil de travail, il y a un côté économique. Mais c'est sûr qu'on ne peut pas continuer comme cela.

M. le maire : Il y a tout ce panel à prendre en compte. C'est certain qu'il faudra penser différemment pour les transmissions et pour tout ce qui touche l'urbanisme. Le document actuel est un compromis entre l'ancienne carte et le futur PLUi, on a essayé de satisfaire le maximum de demandes.

S Zudaire : La CAPB nous demande notre avis avant de la rendre publique ?

M. le Maire : Non c'est un projet, nous on valide et on souhaite qu'à la prochaine réunion de l'agglomération soit validé ce projet-là. Et ensuite, il sera soumis aux personnes publiques associées. Il y aura sûrement des avis qui vont être émis, des réserves. Ensuite aura lieu l'enquête publique et enfin l'approbation. Cela fera trois ans que l'on travaille dessus.

J M Larre : Les règles sont établies déjà d'avance et on est obligé de s'adapter. On a défendu au maximum notre projet. Le problème est commun à toutes les communes.

Vote : Adopté , 2 abstentions : GENIN Patrick- ZUDAIRE Serge

5 - Approbation de l'état de transfert de l'actif et du passif de l'ex budget eau et assainissement

La trésorière municipale nous a interpellés et nous demande de reprendre une délibération en bonne et due forme avec les termes adéquats.

M. le maire fait lecture de l'extrait de délibération. On nous a fait déjà délibérer et le transfert de notre budget eau à la commune a été fait, et maintenant il faut voter le transfert à l'agglomération.

Sachant que l'on avait délibéré sur les excédents et que là il faut envoyer le bilan total. Tout ce qui est réseaux, équipements, subventions, emprunts, annuités et toutes les écritures qui s'y rapportent.

MM Garat : la CAPB va délibérer maintenant, soit un an après nous, sur un tableau qu'elle vient d'établir et il faut que l'on se prononce sur le même tableau, comme on

ne l'avait pas au moment où on a délibéré il faut reprendre une délibération mais sur le fond cela ne change rien, ce n'est qu'une question de forme.

M. Jorajuri demande comment ça va se passer lorsqu'il y aura un problème, par ex coupure d'eau : qui appelle t-on ?

M. le Maire répond que pour le moment c'est toujours la commune le temps que la CAPB se structure.

L. Insaustil : ce sera la lyonnaise ensuite ?

M. le Maire : pas forcément, la CAPB aura sans doute son propre service. Il faut toutefois s'attendre, dans les années qui viennent, à un lissage du prix de l'eau et de l'assainissement et donc pour nous sans doute à une augmentation.

Voté à l'unanimité

6 - Questions diverses

M. le maire revient sur une erreur d'impression lors de l'édition du bulletin municipal concernant l'article de Zuraide Indarrean. Il s'en excuse et précise que cela n'est pas volontaire mais un problème d'édition puisque le texte envoyé à l'éditeur était complet.

S Zudaire souligne que la faute est non seulement en français mais également en basque.

M. le maire dit que ce mot de l'opposition sera prochainement redistribué dûment rectifié.

M. le maire indique qu'une réunion des maires du territoire a lieu demain à Espelette à l'initiative de M. Bru et M. le Sous-préfet pour présenter les modalités du grand débat national. Il précise que, comme dans beaucoup d'autres communes, un carnet de doléances sera mis en place au sein de la mairie. Si des associations ou des administrés veulent être à l'initiative de ces remontées de doléances, une salle sera mise à leur disposition.

Suite à la réunion et en fonction des informations qui nous seront données, une information va être faite auprès des zuraidars.

M. le maire indique que la micro crèche nous a interpellé car ils ont le désir de se développer.

Dans leur idée, ils voudraient faire une autre micro crèche.

On a rencontré avec eux les services de la PMI et la CAF afin d'avoir un avis.

Mais il s'avère que celle-ci a été rejetée, dans la mesure où il n'est pas possible d'avoir deux micro crèches superposées.

Suite à cela, une discussion s'est mise en place, ces services ont soumis l'idée de passer du statut de micro crèche à une crèche.

N'ayant plus la compétence puisque c'est l'agglomération qui en a la charge, nous avons été voir le service compétent pour avoir son avis.

Nous avons mis en rapport les personnes de la micro crèche avec eux, une étude va être menée afin de voir les besoins et les possibilités.

A ce jour il y a la micro crèche à Souraide mais, parallèlement à cela, on a une convention avec la mairie de St-Pée pour réserver cinq places dans la crèche de St-Pée. L'idée serait peut-être de transférer ces 5 places et de les rapatrier ici sur la future crèche si cela se fait.

P Genin : Est-ce que l'espace actuel permet de passer à 15 places afin d'éviter les travaux. Si on fait au premier étage, faudra t'il un ascenseur ?

M. le maire dit que non l'espace est trop réduit, il faut affecter tout le bâtiment et aménager le haut. A priori pas besoin d'ascenseur, il faut juste que le même service soit proposé en bas.

S Zudaire : qu'est ce qui les motive, ils ont beaucoup de demandes ?

M. le maire : oui, il y a de la demande, ils sont également en cours de labellisation en basque et Souraide est un territoire de passage pour les parents qui se rendent à leur travail. Aujourd'hui on est encore au stade de la discussion.

M. le maire revient sur le legs reçus par la commune , il demande si nous avons des idées ?

P Genin : "A Espelette on n'a rien à y faire, il faut vendre. A Souraide, il faut démolir la maison et créer un parking d'une quarantaine de places pour les écoles et les fêtes."

S Zudaire : Il faut conserver Espelette et y faire des logements pour les jeunes de Souraide, il manque des logements partout, il faut en faire pour les jeunes à Souraide aussi.

La maison de Souraide est occupée alors que celle d'Espelette est vide non ?

M. le maire, non c'est l'inverse, Souraide est vide et Espelette occupé. Il parait difficile de faire des logements pour des Zuraidars à Espelette et surtout la gestion locative est compliquée pour une commune.

J M Larre : Pour Souraide, c'est sûr qu'en l'état, un maçon ne va pas y toucher, il y a des problèmes d'étanchéité, il vaut donc mieux la démolir.

M. Massonde, pour sa part, trouve dommage d'utiliser cet espace pour un parking. Les parents qui viennent chercher les enfants ne stationnent pas longtemps, ce sera donc utilisé que très peu dans la journée.

P Otondo : "Raser et refaire un bâtiment avec du parking plus adéquat parait plus judicieux."

M. le maire dit que de son côté qu'il a interpellé l'office 64 pour essayer de faire un projet commun avec Ttipienia inclus, réhabiliter les deux en même temps.

Leur réponse est très évasive. Apparemment, ils sont plus intéressés par l'assiette foncière pour faire une sorte d'accession sociale et souhaiteraient donc acquérir les biens pour les revendre.

Donc, il a également demandé au bailleur social attitré de l'agglomération pays basque : habitat sud atlantique (HSA). Ils sont venus et sont fortement intéressés pour faire du logement social. La politique publique de l'agglomération est d'intervenir dans tous les coins du territoire particulièrement celui d'Errobi. Elle souhaite être un acteur public et dynamique dans le logement du Pays Basque

Il faut qu'ils affinent leur étude de faisabilité et que la maison Ttipenia fasse également partie de leur projet. L'idée serait celle d'un bail à réhabilitation dont la durée serait à étudier et de locations sociales.

L.Insausti dit qu'il faut faire attention aux logements sociaux car, à St-Pée par exemple, cela a amené une population extérieure avec des problèmes d'intégration au village.

M.M. Garat indique que les projets de Souraide sont de petite taille et qu'il faudra mettre comme condition au partenariat que la commune soit associée au choix des locataires avec priorité aux locaux.

M. le Maire conclut en disant qu'il reviendra vers le conseil dès qu'il aura reçu l'étude complète de HSA.

S Zudaire demande que les mails concernant certaines informations (exemple la conférence de presse de Bake Bidea) soient envoyés plus rapidement.

M. le Maire en prend note et s'efforcera d'améliorer les délais.

S.Zudaire indique que, concernant la ferme Iribarren, il y a une vidéo qui circule sur Facebook avec le ruisseau couleur goudron. La préfecture elle n'a rien fait depuis, la police de l'eau non plus alors qu'il y a un arrêté municipal et préfectoral ?

Mr le Maire dit qu'il n'y a pas d'arrêté municipal , seulement préfectoral et que les délais donnés par celui-ci sont dépassés. Il a interpellé les services mais n'a aucune nouvelle à ce jour.

JM Larre précise que M. Iribarren a fait des travaux et qu'il est suivi par la DDTM, par la chambre d'agriculture, des gens spécialement délégués pour faire en sorte que les choses s'améliorent.

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,



Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

GARAT MM -

GENIN P -

JORAJURIA M -

LADEUX JM -

LARRE JM -

LARRECHEA O -

MASSONDE M -

OTONDO P -

UHARRIZ JP -

ZAMORA MT -

ZAMORA P -

ZUDAIRE S -